Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260320-20260307-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars, à vingt-heures et trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15
Secrétaire de séance : DAVID Jean-Marc
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de Voix : 15

Présents : HENRY Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme RESCAN Laurence, M. ROLLAND Stéphane, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, M. DEFFAINS Jérémy, Mme LE GOFF Véronique, M. FONTAINE Bertrand, Mme GIRARD Charlotte, M. ESNAULT Christophe, Mme GAUTIER Linda, M. DAVID Jean-Marc, Mme HELOU Fabienne, M. FOUR Éric.

Absents excusés et non excusés : 0

Pouvoirs : 0

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet de la délibération : détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet).

Ce pourcentage donne pour la commune de Landujan un effectif maximum de **4 adjoints.**

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints, comme lors du mandat précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360